

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SPORTS

Arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'agrément de l'antenne médicale de prévention du dopage PACA-Corse

NOR : SPOV1835089A

La ministre des solidarités et de la santé et la ministre des sports,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 231-8, L. 232-1, L. 232-3 et D. 232-1 à D. 232-6 ;

Vu l'avis conjoint du directeur général de l'agence régionale de santé et du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en date du 23 octobre 2018,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'agrément prévu à l'article L. 232-1 du code du sport est accordé à l'antenne médicale de prévention du dopage PACA-Corse relevant du centre hospitalier universitaire de Nice.

Art. 2. – L'antenne médicale de prévention du dopage PACA-Corse est constituée au sein du centre hospitalier universitaire de Nice sis hôpital de Cimiez, 4, avenue de la Reine-Victoria, CS 91179, 06006 Nice Cedex 1.

Art. 3. – Le ressort territorial de l'antenne médicale de prévention du dopage PACA-Corse est la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la région Corse.

Art. 4. – La directrice générale de l'offre de soins et le directeur des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 décembre 2018.

La ministre des sports,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des sports,
G. QUÉNÉHERVÉ

*La ministre des solidarités
et de la santé,*

Pour la ministre et par délégation :

La directrice générale de l'offre de soins,
C. COURRÈGES